



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

AVIS est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressés pour l'exercice financier 2023, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le mardi 14 mai 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, au 1580, chemin du Fer-à-Cheval.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 2 mai 2024.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière

Publication : Site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 2 mai 2024.